18 avril 1921

Les élus sans lutte

Avant d'indiquer les communes de la province de Namur où les candidats ont été élus sans lutte, signalons qu'à Bourseigne-Neuve, Dions, Laforêt et Petit-Chapelle, il ne s'est présenté aucun candidat.

A Bohan, il n'y en a eu qu'un pour sept mandats à conférer ; à Tillier et à Fagnolle, quatre.

Les communes où il n'y eut pas de lutte sont, outre celles que nous venons de citer, Bellefontaine, Blaimont, Bourseigne-Neuve, Chairières, Feschaux, Flostoy, Foy-Notre-Dame, Gedinne, Houyet, Houdrémont, Hour, Houx, Javingue-Serry, Lessive, Malvoisin, Mertouzin-Neuville, Miécret, Monceau, Mouzaive, Nettine, Oisy, Petit-Fays, Pondrome, Porcheresse, Sey, Verlée, Vresse, Waillet, Weillen, Willerzie, Bois de Villers, Boninne, Branchon, Courrière, Emines, Erpent, Floriffoux, Franc-Waret, Graux, Hanret, Maizeret, Saint-Marc, Saint-Eustache, Taviers, Opignies, Villers-lez-Heest, Warisoulx, Bruly-de-Pesches, Chastrès, Ermeton-sur-Meuse, Jamioulle, Matagne-la-Petite, Mazée, Omezée, Romedenne, Sabnart (?), Sautour, Villers-en-Fagne, Vonecée.

Ajoutons que pour certaines de ces communes, la validation de l'élection est subordonnée à la régularité de présentation de la liste, régularité contestée.